



PROMULGATION DU RÈGLEMENT N° 950

Avis public est donné par le soussigné que le règlement n° 950 intitulé :

Règlement autorisant la signature d'une entente portant sur le remplacement d'une entente existante entre les villes de Terrebonne, Sainte-Anne-des-Plaines et Bois-des-Filion concernant la cour municipale de Terrebonne.

- a été adopté par le conseil municipal le **19 octobre 2015**.

Ledit règlement est maintenant déposé au bureau du greffier, situé au 375, boulevard Adolphe-Chapleau à Bois-des-Filion où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture de l'hôtel de ville.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Fait à Bois-des-Filion, Québec, ce 21 octobre 2015.

Charles-Hervé Aka, LL.M
Greffier